

# ORGANISATION et REGLEMENT DE LA MARCHE SOLIDAIRE Antenne Sud-OUEST - VOILES SANS FRONTIERES

DIMANCHE 7 JUIN 2015

*L'organisation de solidarité internationale Voiles Sans Frontières (VSF) organise le dimanche 7 juin 2015, au niveau national, une marche de solidarité au profit des actions qu'elle mène dans le Sine Saloum au Sénégal. Les antennes régionales VSF Ouest – Île de France – Sud Ouest – Rhône Alpes participent à cette marche.*

*Les recettes nettes générées par la marche de l'antenne Sud-Ouest seront intégralement reversées au profit du projet de cabinet dentaire de Niodior, Sénégal (-15% frais structurels VSF)*

## 1 – Marche

Toute personne, licenciée ou non, peut y participer.

2 boucles: une de 5 km(tour du domaine de Graveyron) et une de 15 km(tour de Graveyron et aller-retour jusqu'à la pointe de Branne sur le domaine de Certes) sont proposées aux participants, au départ du port d'Audenge, Gironde

## 2 - Inscription

- Remplir le formulaire d'inscription ci-dessous  
**ou**
- télécharger le formulaire d'inscription sur  
[www.voilessansfrontieres.org](http://www.voilessansfrontieres.org)

Les frais d'inscription sont de :

- 10€ pour les participants de plus de 18 ans (ce prix comprend l'inscription ainsi qu'une dégustation d'huîtres et 1 verre de vin blanc pour toute inscription avant le 30 mai 2015)
- L'inscription est ferme et définitive
- Gratuit pour les participants de moins de 18 ans. Pas de dégustation proposée au moins de 18 ans

Règlement par chèque à l'ordre de Voiles Sans Frontières (VSF) à adresser par courrier à **VSF Sud-Ouest – Mme Monique Caffier, Résidence Le Club, G8, 14 rue André Malraux, 33700 Mérignac,**

*L'inscription sera clôturée le 30 mai 2015*

## 3 - Parking

Parking sur le port d'Audenge.

## 4 - Parcours

Accueil par les membres de VSF Sud-Ouest qui expliqueront les 2 parcours  
Des guides naturalistes du Conseil Départemental, équipés de jumelles, seront présents sur les parcours.

## 5 - Déroulement de la marche

-9h30 Émargement et remise des tickets dégustation à proximité du parking du port d'Audenge.

-Départ entre 9h45 et 10h30

La dégustation ostréicole (pour les participants ayant acquitté l'inscription de 10€ ) sera proposée sur le Port d'Audenge.

## 6 – Consignes

Vous vous engagez à :

- observer les règles du code de la route car votre responsabilité peut être engagée
- sur les portions de route à marcher en file indienne
- suivre le balisage et à rester sur le tracé des sentiers
- vous conformer aux consignes des organisateurs et aux panneaux de signalisation des points sensibles : traversées de routes, passages piétons...
- respecter la nature et les propriétés privées, à ne rien jeter, des poubelles sont à disposition sur le port d'Audenge
- être dans un état de santé vous permettant de faire la distance pour laquelle vous vous êtes inscrits et d'avoir un équipement satisfaisant(chaussures, chapeau...)
- veiller à votre approvisionnement en eau
- si vous êtes accompagné d'un chien à ce qu'il soit docile et obligatoirement tenu en laisse
- en cas d'urgence prévenir les secours 18 ou 112 et les organisateurs de la marche présents sur le parcours

## 7 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image (fixe et audiovisuelle), prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## 8 - Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs

**Bureau VSF**

# INSCRIPTION

Chaque participant doit remplir ce tableau et signer cet engagement  
Nom, prénom, mail en lettres capitales

et le retourner accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Voiles Sans  
Frontières (VSF), adressé à : VSF Sud-Ouest, C/O Monique Caffier, Résidence Le  
Club, G8, 14 rue André Malraux, 33700 Mérignac

avant le 30 mai 2015

NOM	PRENOM	Tél portable	Mail	Signature